

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2285

17 septembre 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|---|--------|
| Dentsply Acquisition S.à r.l. | 109636 | Prowell Consult Luxco GmbH | 109635 |
| Dentsply S.à r.l. | 109637 | Q-International | 109680 |
| Domino Artstyle Sàrl | 109680 | V1 Holding S.à r.l. | 109676 |
| Dom Quichotte S.à r.l. | 109637 | Vanguard S.à r.l. | 109674 |
| La Cave d'Anne-Charlotte S.A. | 109646 | Victoria Finance S.A. | 109675 |
| Lartel S.A. | 109657 | VIP Bodyguard S.à r.l. | 109672 |
| Lartel S.A. | 109657 | VLC S.A. | 109674 |
| Lee Cooper Group | 109638 | Vulcan Finance S.à r.l. | 109674 |
| Lee Cooper Group S.à r.l. | 109638 | Wallace Invest S.A. | 109677 |
| LICR S. à r.l. | 109657 | Waltzing Parke Productions | 109677 |
| Lixi S.à r.l. | 109659 | Wardown S.à r.l. | 109674 |
| Lock Syndication S.C.A. | 109679 | Waterview Sàrl | 109673 |
| Loyens & Loeff Luxembourg Sàrl | 109634 | Wiesbaden (Bridge) S.à r.l. | 109674 |
| LSF4 Lux Japan Investments S.à r.l. | 109634 | Wittberg Garten-und Landschaftsbau S.à r.l. | 109677 |
| LSF Quintet Investments S.à r.l. | 109634 | WM Bech (Luxembourg) S.à r.l. | 109677 |
| Lux 11 Starlight GBP S.à r.l. | 109656 | WM Kehlen (Luxembourg) S.à r.l. | 109679 |
| Luxembourg Capital S.A. | 109672 | WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l. ... | 109679 |
| Luxembourgeoise de Construction Immo- bilière S.A. | 109672 | WM Linger (Luxembourg) S.à r.l. | 109679 |
| LuxFold S.A. | 109647 | WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l. | 109676 |
| Luxinvest Capital Advisors S.A. | 109656 | WM Reuler (Luxembourg) S.à r.l. | 109676 |
| Lux JV Treasury Holding Company S.à r.l. | 109661 | WM Vianden (Luxembourg) S.à r.l. | 109676 |
| Lux Renewable Holdings 2 S.à r.l. | 109661 | W&P S.A. | 109674 |
| Lux Renewable Holdings 2 S.à r.l. | 109661 | WR IMMO1 | 109675 |
| Lux Renewable Holdings S.A. | 109637 | W.Sun Energie S.à r.l. | 109673 |
| M. & A. Investors (Luxembourg) S.A. ... | 109671 | WX Krakow Holding S.A. | 109676 |
| NCC Luxco S.à r.l. | 109675 | Xella International Holdings S.à r.l. | 109678 |
| Pacific Funds S.à r.l. | 109635 | Xella International S.A. | 109678 |
| Peinture Marc Feltus Sàrl | 109636 | Xena Investments S.à r.l. | 109678 |
| PeopleSoft Luxembourg S.à r.l. | 109634 | XGo | 109675 |
| Petrodiff g.m.b.h. | 109636 | Xilco Holding S.à r.l. | 109678 |
| Place des Lices S.A. | 109635 | Zellbios Management Company S.A. | 109678 |

Loyens & Loeff Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.248.

En date du 25 juillet 2013, M. Marc Meyers, associé de la Société cède l'intégralité de ses cent quarante (140) parts sociales qu'il détenait dans la Société à MKM, une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.419.

En conséquence, MKM devient associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013106121/15.

(130129226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

LSF Quintet Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.284.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013106123/11.

(130128590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

LSF4 Lux Japan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.578.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013106124/11.

(130128589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

PeopleSoft Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 70.489.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.323.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 avril 2013 que Mme Séverine Lambert, née le 20 septembre 1980 à Virton (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommée gérant B de la Société avec effet au 29 avril 2013, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Alessandro Maiocchi, gérant B démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pour PEOPLESOFT LUXEMBOURG, S.A R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2013109355/17.

(130132111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pacific Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 660.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 166.559.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 16 juillet 2013 que:

1. La démission de M. Marcel STEPHANY en tant que Gérant de Catégorie B de la Société avec effet au 16 juillet 2013 est acceptée; et

2. M. Patrice GALLASIN, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France et avec adresse professionnelle au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg est nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet au 16 juillet 2013 pour une durée illimitée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Greg KLEIN, en tant que Gérant de Catégorie A;
- M. Philippe Jean TARTAVULL, en tant que Gérant de Catégorie A; et
- M. Patrice GALLASIN, en tant que Gérant de Catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013109347/23.

(130131901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Prowell Consult Luxco GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 178.344.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 juillet 2013

En date du 24 juillet 2013, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante;

- d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 5 juillet 2013.

Par conséquent, les différentes classes de gérant ne sont plus nécessaires et le gérant unique de la Société est désormais Monsieur Christian Cyrus WIESNER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Prowell Consult Luxco GmbH

Signatures

Référence de publication: 2013109372/18.

(130131800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Place des Lices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 171.898.

—
Veillez noter que l'adresse de Monsieur Xavier SOULARD se situe désormais au L-2153 Luxembourg, 36A rue Antoine Meyer.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour PLACE DES LICES S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013109389/13.

(130132934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Petrodiff g.m.b.h., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 146.771.

Constatation de cession de parts sociales

Suite aux conventions de cession de parts sociales sous seing privé, signées par les cédants et les cessionnaires en date du 1^{er} décembre 2012 et acceptées par les gérants au nom de la société, il en résulte que le capital social de la société «PETRODIFF g.m.b.h» est désormais réparti comme suit:

| | |
|---|-----|
| PRONI INVEST S.A. avec siège social à L - 4440 Soleuvre, 125, Rue d'Esch et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 66 571 | 250 |
| CHARM S.A. avec siège social à L - 9232 Diekirch, 49, Am Floss et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157 963 | 84 |
| CHAMAR S.A. avec siège social à L - 9208 Diekirch, 24, Rue Jean l'Aveugle et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157 962 | 83 |
| JOMA S.A. avec siège social à B - 4782 St. Vith, Schönberg, 19 zum Burren et inscrite auprès du Registre d'Eupen en Belgique sous le numéro 61 525 | 83 |
| Total: cinq cents parts sociales | 500 |

Marnach, le 09 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Les associés

Référence de publication: 2013109386/24.

(130132362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Peinture Marc Feltus Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109384/10.

(130132067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Dentsply Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.262.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 31 juillet 2013

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Madame Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
3. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. M. Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Dentsply Acquisition S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013109964/20.

(130134047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Dentsply S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 163.250.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 31 juillet 2013

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Madame Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
3. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. M. Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Dentsply S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013109965/20.

(130133554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Dom Quichotte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.808.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Dom Quichotte S.à r.l.

Johannes Laurens de Zwart

Administrateur

Référence de publication: 2013109967/14.

(130133652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Lux Renewable Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 164.872.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue extraordinairement le 29 juillet 2013 au siège social de la Société

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises pour une nouvelle période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2013, comme suit:

Conseil d'administration

- M. Diego BIASI, demeurant au 48, Elm Park Mansions, Park Walk, GB – SW10 OAW Londres, administrateur;
- M. Federico Franzina, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- M. Marco CLAUS, demeurant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, administrateur.

Personne chargée du contrôle des comptes

- DELOITTE AUDIT, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B 67895, réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112371/20.

(130135860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Lee Cooper Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lee Cooper Group).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 142.381.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Lee Cooper Group" (hereinafter, the Company), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 142381, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of September 23, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2668, of October 31, 2008, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of July 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2071 of October 4, 2010.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Ms Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented by virtue of four (4) proxies given under private seal within the month of July, 2013, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at thirty-one thousand one Euro (EUR 31.001,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the legal form of the Company from that of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into that of a private limited liability company (société à responsabilité limitée);
2. Change the Company's ordinary shares and the management share into private limited liability company shares;
3. Subsequent restatement of the Company's bylaws;
4. Acceptation of the resignation of the general partner;
5. Discharge to the general partner for the execution of its mandate;
6. Appointment of the members of the board of managers;
7. Acceptation of the resignation of the supervisory board members;
8. Discharge to the supervisory board members for the execution of their mandate;
9. Acknowledgement of the new holding of the share capital.

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change with immediate effect the Company's legal form from a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into that of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) without discontinuity of its legal personality.

Second resolution

The meeting resolves to change the thirty-one thousand (31.000) ordinary shares and the one (1) management share into thirty-one thousand one (31.001) shares of a private limited liability company.

Third resolution

The meeting resolves to entirely restate the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

Art. 1. "There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of

such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. The Company may act as a general partner of any entity.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "Lee Cooper Group S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Senningerberg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at thirty-one thousand one Euro (EUR 31.001,00) represented by thirty-one thousand one (31.001) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 18.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

Fourth resolution

The meeting resolves to accept the resignation of Lee Cooper Group Management, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142382, as general partner of the Company.

Fifth resolution

The meeting resolves to grant discharge to the general partner for the execution of its mandate until the date hereof.

Sixth resolution

The meeting resolves to appoint for an unlimited period of time the following persons as managers of the Company:

Category A Managers:

- Mr. Clarence Terry, company manager, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

Category B Managers:

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Anita Lyse, company manager born on October 4, 1976 in Aselund, Norway, having her professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The meeting resolves to accept the resignation of the members of the supervisory board of the Company with immediate effect, as follows:

- Mrs. Pascale Nutz, born on July 7, 1969, in Douarnenez, France, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Clarence Terry, prenamed;
- M. Lynn Skillen, prenamed.

Eighth resolution

The meeting resolves to grant discharge to the members of the supervisory board members for the exercise of their mandate until the date hereof.

Ninth resolution

The meeting resolves to acknowledge that the share capital of the Company is now held as follows:

- Lee Cooper Group Management, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142382, holds one (1) share of one Euro (EUR 1,00) each, representing zero point zero zero three percent (0,003%) of the shares of the Company;
- Lee Cooper Holdings, L.L.C., a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of the State of the State of Delaware under number 3953016, holds fourteen thousand five hundred seventy-seven (14.577) shares of one Euro (EUR 1,00) each, representing forty-seven point zero twenty-seven percent (47,027%) of the shares of the Company.

- Foukona Holdings Limited, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Cyprus, having its registered office at 284 Makarios Avenue, Fortuna Court Block B, Limassol, Cyprus and registered with the Cyprus Registrar under number HE 158585, holds fifteen thousand five hundred (15.500) shares of one Euro (EUR 1,00) each, representing forty-nine point ninety-nine percent (49,99%) of the shares of the Company.

- JStar LC, L.L.C., a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road STE 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of the State of the State of Delaware under number 3953325, holds nine hundred twenty-three (923) shares of one Euro (EUR 1,00) each, representing two point ninety-eight percent (2,98%) of the shares of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "Lee Cooper Group" (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B, Heienaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142381, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2668 du 31 octobre 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2071 du 4 octobre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur employée Mme Claudia ROUCKERT, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de quatre (4) procurations données sous-seing privé en juillet 2013, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille un Euro (EUR 31.001,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la forme sociale de la Société de société en commandite par actions en société à responsabilité limitée;

2. Conversion des actions ordinaires et de l'action de commandité de la Société en parts sociales de société à responsabilité limitée;

3. Refonte intégrale des statuts de la Société;

4. Acceptation de la démission de l'associé commandité;

5. Décharge de l'associé commandité pour l'exécution de son mandat;

6. Désignation des membres du conseil de gérance;

7. Acceptation de la démission du conseil de surveillance de la société;

8. Décharge des membres du conseil de surveillance pour l'exécution de leur mandat;

9. Acceptation de la nouvelle détention du capital social.

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir avec effet immédiat la forme de la Société de société en commandite par actions en société à responsabilité limitée sans discontinuité de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

Suivant la précédente résolution, l'assemblée décide de changer avec effet immédiat les trente et un mille (31.000) actions ordinaires et l'action de commandité de la Société en trente et un mille un (31.001) parts sociales de société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de refondre intégralement les statuts de la Société pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 1^{er}. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. La Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité de toute entité.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a comme dénomination «Lee Cooper Group S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Senningerberg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille un Euro (EUR 31.001,00) représenté par trente et un mille un (31.001) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B».

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 18.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Lee Cooper Group Management, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142382, de son mandat d'associé commandité de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge à l'associé commandité pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- M. Clarence Terry, administrateur de société, né le 11 Juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Lynn Skillen, administrateur de société, né le 29 Décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Mme Isabelle Arker, administrateur de société, née le 11 Février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Mme Noëlla Antoine, administrateur de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Mme Anita Lyse, administrateur de société, née le 4 Octobre 1976 à Aselund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des membres du conseil de surveillance de la Société, avec effet immédiat, comme suit:

- Mme Pascale Nutz, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Clarence Terry, prénommé;
- M. Lynn Skillen, prénommé.

Huitième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du conseil de surveillance de l'exécution de leur mandat.

Neuvième résolution

L'assemblée approuve la nouvelle répartition du capital social, maintenant réparti comme suit:

- Lee Cooper Group Management, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142382, détient une (1) action d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant zéro virgule zéro zéro trois pourcent (0,003%) des actions de la Société;

- Lee Cooper Holdings, L.L.C., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Ministère de l'Etat du Delaware sous le 3953016, détient quatorze mille cinq cent soixante-dix-sept (14.577) actions d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant quarante-sept virgule zéro vingt-sept pourcent (47,027%) des actions de la Société.

- Foukona Holdings Limited, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 284 Makarios Avenue, Fortuna Court Block B, Limassol, Chypre et immatriculée auprès du register de Chypre sous le numéro HE 158585, détient quinze mille cinq cents (15.500) actions d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant quarante-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pourcent (49,99%) des actions de la Société.

- JStar LC, L.L.C., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road STE 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Ministère de l'Etat du Delaware sous le 3953325, détient neuf cent vingt-trois (923) actions d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant deux virgule quatre-vingt-dix-huit pourcent (2,98%) des actions de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2013. Relation: EAC/2013/10088. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112354/473.

(130136722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

La Cave d'Anne-Charlotte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.499.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

La Cave d'Anne Charlotte S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013112385/13.

(130136949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

LuxFold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 179.199.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Advent Life Sciences, LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the law of United Kingdom, having its registered office at Advent Venture Partners, 158/160 North Gower Street, London, NW1 2ND, United Kingdom, registered with the Companies House under number OC347034;

- Advent Life Sciences Fund I L.P., a limited partnership incorporated and existing under the law of United Kingdom, having its registered office at Advent Venture Partners, 158/160 North Gower Street, London, NW1 2ND, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP013554;

- Mr. Reinhard Schneider, having residence at Theodor-Heuss-Allee 19,54292 Trier, Germany, born on December 3, 1960 in Kehl a. Rhein, Germany;

- Ms. Paola Pozzo, having residence at 77, route d'Arlon, L-8311 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, born on July 14, 1960 in Casale Monferrato, Italy; and

- Mr. Alain Huriez, having residence at 15 avenue Paris Campagne, 91260 Juvisy sur Orge, France, born on August 6, 1962 in Amiens, France.

all represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a five (5) proxies given under private seal on July 2nd, 2013.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a partnership limited by shares:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a joint stock company under the name of "LuxFold S.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles) and by any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders (hereinafter, a Shareholders Agreement).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the research, discovery, development, commercialization of products, services, softwares (without this list being limitative) in the general field of biotechnology and life sciences, and may notably proceed with the setting-up, management, development, acquisition and/or sale of the whole, or substantially the whole of patents, trademarks, service marks, trade names, domain names, designs, database rights, copyrights, know-how, confidential information, product licenses and any and all intellectual property rights of any nature whatsoever anywhere in the world.

The Company may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realised them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsi-

diaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) represented by the following shares:

- two million three hundred twenty-five thousand (2.325.000) class A shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class A Shares); and

- seven hundred seventy-five thousand (775.000) class B shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class B Shares and together with the Class A Shares, the Shares).

The above listed classes of Shares are together referred to as the Share Classes.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

In addition to the share capital, the Company shall have:

- two (2) share premium accounts (each, a Share Premium Account), one for each Share Class, into which any premium paid on any Share is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to; and

- two (2) capital contribution accounts (each, a Capital Contribution Account), one for each Share Class, into which any capital contributed by a Shareholder in addition to its shareholding is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The Share Premium Accounts and the Capital Contribution Accounts are at the free disposal of the Shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 10 of the Articles, subject always to the provisions of any Shareholders Agreement.

The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 11 of the Articles and subject always to the provisions of any Shareholders Agreement.

The shares are in registered form.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at two thousand Euros (EUR 2.000,00) represented by two hundred thousand (200.000) class B shares to be issued at the sole discretion of the board of directors of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each, to be vested with the same rights and obligations as the existing class B shares.

The board of directors is authorized, during a period of five (5) years from the date of the notarial public deed enacting the amendment to the Articles, to increase from time to time the subscribed capital by the amount of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and class B shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash in accordance with the law. The Board of Directors is specifically authorized to proceed with the issuance of such authorized shares without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Company shall consider the person in whose name the shares are recorded in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Title III. General meeting of shareholders

Art. 6. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the second Wednesday of the month of May of each year at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 8. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 9. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They must convene such a meeting within fifteen (15) days if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a simple letter or email.

Art. 10. Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Art. 11. The Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law, as amended, unless the Articles or any Shareholders Agreement provide differently.

Art. 12. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

Art. 13. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, whom shall be a shareholder as his proxy, in writing, whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand-Duchy of Luxembourg).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary. The shareholders will appoint the scrutineer.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title IV. Management

Art. 14. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) directors, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding three (3) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the board of directors.

Art. 15. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director may be represented by another director, and a director may represent several directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the board of directors shall require a simple majority of the directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the directors.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the directors, (ii) all the directors taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. In dealing with third parties, the board of directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with, and subject always to the provisions of any Shareholders Agreement.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles or any Shareholders Agreement to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law, any other relevant legal requirements and subject always to the provisions of any Shareholders Agreement.

Art. 17. The Company shall be bound by the sole signature of its managing director for any transaction or agreement having an aggregate maximum amount of fifty thousand Euros (EUR 50.000,00).

In any other circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of two (2) directors.

Art. 18. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 19. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the managing director.

Title V. Audit

Art. 20. The Company is supervised by one or several statutory or independent auditors, appointed by the general meeting of shareholders which shall fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed three (3) years.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 21. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company, and subject always to the provisions of any Shareholders Agreement.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Art. 24. At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the provisions of Article 22 and subject always to the provisions of any Shareholders Agreement, except those related to the legal reserve.

Title VIII. General provision

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law and of any Shareholders Agreement for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the three million one hundred thousand (3.100.000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

| Subscriber | Shares | Payment |
|--|--------------------------|---------------|
| Advent Life Sciences LLP, prenamed | 94.102 Class A Shares | EUR 941,02 |
| Advent Life Sciences Fund I L.P., prenamed | 2.230.898 Class A Shares | EUR 22.308,98 |
| Mr. Reinhard Schneider, prenamed | 290.625 Class B Shares | EUR 2.906,25 |
| Ms. Paola Pozzo, prenamed | 290.625 Class B Shares | EUR 2.906,25 |
| Mr. Alain Huriez, prenamed | 193.750 Class B Shares | EUR 1.937,50 |
| Total: | 3.100.000 | EUR 31.000,00 |

The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand six hundred Euro (EUR 1.600,00).

Resolutions of the shareholders

The shareholders have unanimously taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the board of directors until the annual general meeting to be held in 2016:

- Mr. Alain Huriez, prenamed; and
- Mr. Saiyed Kaasim Mahmood, having residence at 8, Linden Road, London, N10 3DH, United Kingdom, born on May 10, 1976 in London, United Kingdom; and
- Mr. Raj Parekh, having residence at Alchester House, Langford Lane, Nr Wendlebury, Oxfordshire OX25 2NS, United Kingdom, born on July 22, 1960 in London, United Kingdom.

2. The following person is appointed as statutory auditor for a period ending on the annual general meeting to be held in 2016:

- Ms. Rowena Patel, financial controller, having residence at 158 North Gower Street, London NW1 2ND, United Kingdom.

3. The address of the Company is fixed at 42-44 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she/he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Advent Life Sciences, LLP, un limited liability partnership constitué au Royaume-Uni, ayant son siège social à Advent Venture Partners, 158/160 North Gower Street, London, NW1 2ND, Royaume-Uni, enregistré auprès du Companies House sous le numéro OC347034;

- Advent Life Sciences Fund I L.P., un limited liability partnership constitué au Royaume-Uni, ayant son siège social à Advent Venture Partners, 158/160 North Gower Street, London, NW1 2ND, Royaume-Uni, enregistré auprès du Companies House sous le numéro OC347034;

- M. Reinhard Schneider, dont la résidence est Theodor - Heuss - Allee 19,54292 Trier, Allemagne, né le 3 décembre 1960 à Kehl a Rhein, Allemagne;

- Mme. Paola Pozzo, dont la résidence est 77, route d'Arlon, L-8311 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, né le 14 juillet 1960 à Casale Monf., Italie;

- M. Alain Huriez, dont la résidence est 15, avenue Paris Campagne, 91260 Juvisy sur Orge, France, né le 6 août 1962 à Amiens, France.

tous ici représentés par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de cinq (5) procurations données sous seing privé le 2 juillet 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «LuxFold S.A.» (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts) et par tout pacte d'actionnaires qui serait en vigueur entre les actionnaires de la Société le cas échéant (ci-après, un Pacte d'Actionnaires).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la recherche, la découverte, le développement, la commercialisation de produits, services, logiciels (sans que cette liste soit limitative) liés à la biotechnologie et aux sciences de la vie, et peut notamment procéder à la création, la gestion, le développement, l'acquisition et/ou à la vente de l'ensemble, ou une partie substantielle de tous brevets, marques déposées, marques de services, noms déposés, noms de domaines, dessins, droits sur des bases de données, droits d'auteur, savoir-faire, informations confidentielles, licences de produits et tous les droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit partout dans le monde.

La Société pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,00) représenté par les actions suivantes:

- deux millions trois cent vingt-cinq mille (2.325.000) actions de classe A ayant une valeur nominale d'un cent d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe A);

- sept cent soixante-quinze mille (775.000) actions de classe B ayant une valeur nominale d'un cent d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe B et ensemble avec les Actions de de Classe A, les Actions).

Il est référé à l'ensemble des classes d'Actions listées ci-dessus en tant que Classes d'Actions.

Il est référé à l'ensemble des détenteurs d'Actions en tant qu'Actionnaires.

En plus du capital social, la Société a:

- deux (2) comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe d'Action, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Action est transférée, et dont chaque détenteur a un droit exclusif; et

- deux (2) comptes d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (chacun, un Compte d'Apport), un pour chaque Classe d'Action, sur lesquels tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un Actionnaire en sus de sa participation existante est crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Les Comptes de Prime d'Emission et les Comptes d'Apport sont à la libre disposition des Actionnaires, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément au Article 10 des Statuts, sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Actionnaires.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 11 des Statuts et sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Actionnaires.

Les actions sont nominatives.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Le capital autorisé, excluant le capital souscrit, s'élève à deux mille Euros (EUR 2.000) représenté deux cent mille (200.000) actions de classe B qui seront émises à la seule discrétion du conseil d'administration, ayant une valeur nominale d'un cent d'Euro (EUR 0,01) chacune, qui auront les mêmes droits et obligations que les actions de classe B existantes.

Le conseil d'administration est autorisé, durant une période de cinq (5) ans depuis la date de l'acte public notarié enregistrant les Statuts, d'augmenter occasionnellement le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et des actions de classe B émises avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature ou en espèce en accord la Loi. Le conseil d'administration est spécifiquement autorisé à procéder à l'émission de telles actions sans réserver aux actionnaires existants, détenteurs de quelconque catégories d'actions, un droit préférentiel de souscrire aux actions émises.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont enregistrées dans le registre d'actionnaires comme le propriétaire de ces actions.

Titre III. Assemblée des actionnaires

Art. 6. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures CET au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 8. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 9. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai de quinze (15) jours, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre simple ou par courriel.

Art. 10. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 11. Les Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi, telle que modifiée, à moins que les Statuts ou tout Pacte d'Actionnaires n'en disposent autrement.

Art. 12. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 13. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, qui doit être actionnaire.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre IV. Administration

Art. 14. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder trois (3) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs, leur rémunération, s'il y en a une, et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Un administrateur peut en représenter un autre au Conseil d'Administration, et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations; et toute décision du Conseil d'Administration ne peut être prise qu'à la majorité simple.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) la réunion est retransmise en direct. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 16. Dans les rapports avec les tiers, le conseil d'administration a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article, et sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Actionnaires.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales et sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Actionnaires.

Art. 17. La Société est engagée par la seule signature de son directeur général pour toute transaction ne dépassant pas le montant global de cinquante mille euros (EUR 50.000,00).

En toute autre circonstance, la Société est engagée par la signature conjointe d'au moins deux (2) administrateurs.

Art. 18. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination de directeur général.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 19. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par le directeur général.

Titre V. Surveillance

Art. 20. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder trois (3) ans.

Titre VI. Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 22. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société et sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Actionnaires.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application des stipulations de l'Article 22 et sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Actionnaires à l'exception de celles relatives à la réserve légale.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 25. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi ou aux dispositions de tout Pacte d'Actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois million cent mille (3.100.000) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

| Souscripteur | Souscripteur | Libération |
|---|-------------------------------|---------------|
| Advent Life Sciences LLP, prénommée | 94.102 Actions de Classe A | EUR 941,02 |
| Advent Life Sciences Fund I L.P., prénommée | 2.230.898 Actions de Classe A | EUR 22.308,98 |
| M. Reinhard Schneider, prénommé | 290.625 Actions de Classe B | EUR 2.906,25 |
| Mme. Paola Pozzo, prénommée | 290.625 Actions de Classe B | EUR 2.906,25 |
| M. Alain Huriez, prénommé | 193.750 Actions de Classe B | EUR 1.937,50 |
| Total: | 3.100.000 | EUR 31.000,00 |

Le montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ont été remplies.

109656

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents Euro (EUR 1.600,00).

Décisions des actionnaires

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2016:

- M. Alain Huriez, prénommé; et

- M. Saiyed Kaasim Mahmood, dont la résidence est située à 8, Linden Road, N10 3DH Londres, Royaume-Uni, né le 10 mai 1976 à Londres au Royaume-Uni.

- M. Raj Parekh, dont la résidence est située à Alchester House, Langford Lane, Nr Wendlebury, Oxfordshire OX25 2NS, Royaume-Uni, né le 22 juillet 1960 à Londres, Royaume-Uni.

2. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2016:

- Ms. Rowena Patel, contrôleur financier, dont la résidence est située à 158 North Gower Street, Londres NW1 2ND, Royaume-Uni.

3. L'adresse du siège social est fixée au 42-44 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci/celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112382/508.

(130136723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Lux 11 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 176.062.

Extrait des résolutions prises par assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 22 Juillet 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 juillet 2013 que:

- Madame Peggy Murphy, avec adresse professionnelle 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée à compter du 23 juillet 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2013112377/15.

(130135779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Luxinvest Capital Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.154.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 29 juillet 2013

1. L'actionnaire unique a accepté la démission de Madame Heike Heinz, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Wilson, L-2732 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 29 juillet 2013.

2. La société anonyme FIDEURO S.A., dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.304, a été nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour extrait sincère et conforme
Pour LUXINVEST CAPITAL ADVISORS S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2013112420/17.

(130135858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Lartel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 87.519.

Lors de l'assemblée générale tenue le 23 juillet 2013 il a été convenu ce qui suit:

2. Résolution:

Les mandats des Administrateurs, de Administrateur délégué et de Commissaire aux comptes sont renouvelés et prendront fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.08.2013.

Référence de publication: 2013112391/13.

(130136553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Lartel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 87.519.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 Août 2013.

Référence de publication: 2013112392/10.

(130136689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

LICR S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 93.008.

DISSOLUTION

This seventeenth day of July two thousand thirteen before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at my office, 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

Bedell Trustees Limited, a private company under the laws of Jersey, having its registered office at 26 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, registered with the Registrar of Companies of Jersey under number 6564 (the "Member"), acting in its capacity as trustee of The ICR Charitable Trust, a trust under the laws of Jersey, and being the sole member of:

LICR, S.a r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93008, incorporated on 14 April 2003 pursuant to a deed executed before me, notary, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Memorial C, No. 518 of 14 May 2003, the articles of association of which have been amended most recently on 15 July 2010 pursuant to a deed executed before me, notary, published in the Memorial C, No. 1992 of 24 September 2010 (the "Company").

The person appearing is personally known to me, notary, and the power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

Resolutions

The Member, acting as sole member of the Company, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, hereby resolves:

- i. to remove all of the Company's incumbent managers from office and to give them full and final discharge for their management of the Company and the execution of their office;
- ii. to dissolve the Company and put it into liquidation;
- iii. to appoint Euro Choice B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands, having its seat in Amsterdam, Netherlands, and its office at Jan van Goyenkade 8, 1075 HP Amsterdam, Netherlands, registered in the Commercial Register of the Netherlands under number 34144678, as liquidator of the Company;
- iv. that the method of liquidation shall be determined from time to time by a written agreement by and among the shareholders of the Company (or by the sole shareholder in case there is but one shareholder);
- v. to authorise the liquidator, subject to and in accordance with articles 145 and 148 of the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, to continue to carry on the Company's industry and business, to borrow to pay debts of the Company, to issue and endorse negotiable securities, to mortgage and pledge assets of the Company, to dispose of immovable property of the Company, to contribute assets of the Company to other companies and to repurchase and redeem shares of the Company;
- vi. that the liquidator represents and binds the Company towards third parties and at law; and
- vii. to appoint, in advance, EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S. à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 78940, as liquidation auditor of the Company.

The costs, expenses, fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.00).

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept juillet a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentante dûment autorisée de:

Bedell Trustees Limited, une société privée de droit jersiais, ayant son siège social au 26 New Street, Saint-Héliér, Jersey JE2 3RA, immatriculée auprès du Registraire des Sociétés de Jersey sous le numéro 6564 (l'«Associé»), agissant en tant que fiduciaire de The ICR Charitable Trust, une fiducie de droit jersiais, et étant l'associé unique de: LICR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 93008, constituée le 14 avril 2003 suivant acte passé devant moi, notaire, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, n° 518 du 14 mai 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 15 juillet 2010 suivant acte passé devant moi, notaire, publié au Mémorial C, n° 1992 du 24 septembre 2010 (la «Société»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et la procuration donnée à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Résolutions

L'Associé, agissant en tant qu'associé unique de la Société, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, décide par les présentes:

- i. de révoquer les mandats de tous les gérants de la Société en fonction et de leur donner quitus entier et définitif de leur gestion de la Société et décharge de l'exécution de leur mandat;
- ii. de dissoudre la Société et de mettre celle-ci en liquidation;
- iii. de nommer Euro Choice B.V., une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas, et son bureau au Jan van Goyenkade 8, 1075 HP Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Registre du commerce des Pays-Bas sous le numéro 34144678, en tant que liquidateur de la Société;

iv. que le mode de liquidation est déterminé de temps à autre par une convention écrite entre les associés de la Société (ou si la Société n'a qu'un seul associé, par l'associé unique);

v. d'autoriser le liquidateur, sous réserve de et conformément aux articles 145 et 148 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, à continuer l'industrie et le commerce de la Société, emprunter pour payer les dettes sociales, créer et endosser des effets de commerce, hypothéquer les biens de la Société, donner en gage les biens de la Société, aliéner les immeubles de la Société, faire apport de l'avoir social à d'autres sociétés et racheter et amortir les parts sociales de la Société;

vi. que le liquidateur représente et engage la Société à l'égard des tiers et en justice; et

vii. de nommer, à l'avance, EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 78940, en tant que commissaire à la liquidation de la Société.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (1.500,00 EUR).

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9919. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112398/104.

(130136623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Lixi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.326.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of July.

before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Mr. Daniel HILL, born on 16 June 1942 in Belfast, residing at 24, avenue Princess Grace, Monaco, duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of LIXI S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 162.326, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the 'Company');

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated June 17, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 2297 of September 28, 2011;

- the Company's by-laws have not been amended since;

- the Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf juillet.

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Daniel HILL, né le 16 juin 1942 à Belfast, demeurant à 24, avenue Princess Grace, Monaco, ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Associé Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination LIXI S.à.r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.326, avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 17 juin 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N°2297 du 28 septembre 2011;
- les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinquante cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinquante cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9491.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112359/89.

(130136187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Lux Renewable Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 168.292.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112372/10.

(130135897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Lux Renewable Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 168.292.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique tenue extraordinairement le 29 juillet 2013 au siège social de la société

L'assemblée décide de réélire les gérants et le réviseur d'entreprises pour une nouvelle période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31.12.2013, comme suit:

Conseil de gérance

- M. Diego BIASI, demeurant au 48, Elm Park Mansions, Park Walk, GB - SW10 OAW Londres, gérant;
- M. Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, gérant;
- M. Marco CLAUS, demeurant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, gérant.

Personne chargée du contrôle des comptes

- DELOITTE AUDIT, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B 67895, réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112373/21.

(130136554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Lux JV Treasury Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.171.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twelfth day of July, before the undersigned, Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Andersons Lux HoldCo S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000), in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Shareholder 1),

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette,, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

Lansing Lux HoldCo S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital

of twenty thousand nine hundred United States Dollars (USD 20,900), in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Shareholder 2, and, together with Shareholder 1, the Shareholders),

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette,, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representatives of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Lux JV Treasury Holding Company S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of three different classes, i.e. one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers.

8.1. Powers of the board of managers

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

- (i) The Board shall meet at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least seventy-two (72) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members (comprising at least one class A manager and one class B manager) are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers, at least one (1) class A manager, one (1) class B manager and one (1) class C manager vote in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented. If a manager has been appointed to perform the role of chairperson, the Board shall vary the identity of the manager performing such role with such frequency as it shall determine.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other, all of which must be initiated from Luxembourg. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any one (1) manager or, if the shareholders have appointed managers of different classes, by the joint signatures of any one (1) class A manager, any one (1) class B manager and any one (1) class C manager.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 10.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing half or more of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

12.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

12.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 5pm. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

13.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

Shareholder 1, represented as stated above, subscribes for ten thousand (10,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of ten thousand Canadian Dollars (CAD 10,000).

Shareholder 2, represented as stated above, subscribes for ten thousand (10,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of ten thousand Canadian Dollars (CAD 10,000).

The aggregate amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

John Granato, chief financial officer of The Andersons, Inc., born on 4 March 1965 in New York, United States of America, residing at 2822 River Rd, Maumee, OH 43537, United States of America.

2. The following is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

William Krueger, chief executive officer of Lansing Trade Group LLC, born on 28 February 1967 in Nebraska, United States of America, residing at 14402 Briar Drive, Leawood, KS 66224, United States of America.

3. The following are appointed as class C managers of the Company for an indefinite period:

Fabrice Rota, director, born on 19 February 1975 in Mont-Saint-Martin, France, with professional address at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Patrick van Denzen, director, born on 28 February 1971 in Geleen, the Netherlands, with professional address at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4. The registered office of the Company is located at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representatives of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour de juillet,

Par devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Andersons Lux HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000) et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé 1),

représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Lansing Lux HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de vingt mille neuf cents dollars américains (USD 20.900) et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés),

représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Lux JV Treasury Holding Company S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de trois catégories différentes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A, un ou plusieurs gérants de classe B et un ou plusieurs gérants de classe C.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins soixante-douze (72) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres (y compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B) sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A, un ou plusieurs gérants de classe B et un ou plusieurs gérants de classe C, au moins un (1) gérant de classe A, un (1) gérant de classe B et un (1) gérant de classe C votent en faveur de la résolutions. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés. Si un gérant est nommé pour endosser le rôle de président, le Conseil veillera à changer régulièrement le gérant exerçant cette fonction, le Conseil déterminera la fréquence de ce changement.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, à chaque fois, initialisé au départ de Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle soit d'un (1) gérant ou, si les associés ont nommé des gérants de différentes classes, par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A, d'un (1) gérant de classe B et d'un (1) gérant de classe C.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 10.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant la moitié ou plus du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 11. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 17 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art.13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

13.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

L'Associé 1, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix mille dollars canadiens (CAD 10.000).

L'Associé 2, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix mille dollars canadiens (CAD 10.000)

Le montant total de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
John Granato, directeur financier de The Andersons, Inc., né le 4 mars 1965 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 2822 River Rd, Maumee, OH 43537, Etats-Unis d'Amérique.
2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
William Krueger, président directeur général de Lansing Trade Group LLC, né le 28 février 1967 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 14402 Briar Drive, Leawood, KS 66224, Etats-Unis d'Amérique.
3. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe C de la Société pour une durée indéterminée:
Fabrice Rota, administrateur, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, résidant professionnellement au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
Patrick van Denzen, administrateur, né le 28 février 1971 à Geleen, les Pays-Bas, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
4. Le siège social de la Société est établi au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec les mandataires des parties comparantes.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9598.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112365/538.

(130136179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

M. & A. Investors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.020.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue au siège social de la Société en date du 31 juillet 2013 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la Société:

* Monsieur Marco Cottino, demeurant au 2 Via Generoso à CH-6900 Lugano

* Monsieur Serge Ejzenberg, demeurant au 60 rue Emeriau à F-75015 Paris

* Monsieur Lorenzo Pagano, demeurant au 19 rue de Puits à L-2335 Luxembourg

- a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

* la société Benoy Kartheiser Management S.à r.l., ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2019.

Il résulte d'une résolution circulaire prise par le conseil d'administration de la Société en date du 31 juillet 2013 que Monsieur Marco Cottino, demeurant au 2 Via Generoso à CH-6900 Lugano, a été réélu Président de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013112423/25.

(130136260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Luxembourgeoise de Construction Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, rue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 29.744.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2013

- Les démissions de Monsieur Aloyse SCHOLTES, Monsieur Pierre FREICHEL et Monsieur Jean-Robert BARTOLINI sont acceptées avec effet immédiat;

- Madame Violène ROSATI, Administrateur, née le 23 avril 1977 à Mont st Martin (France), Madame Catherine GIOR-DANO, employée, née le 7 juin 1976 à Asti (Italie) et Monsieur Fabio MAZZONI, Administrateur, né le 20 janvier 1960 à Ixelles (Belgique) tous trois résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg sont nommés Administrateurs de la Société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2019.

- La démission de FIN-CONTRÔLE S.A., de son mandat de Commissaire est acceptée avec effet immédiat.

- la société BG CONSULTING SARL, Société à responsabilité limitée, enregistre au RCSL sous le n° B-118473, ayant son siège social au 70, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg, est nommée Commissaire avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2019.

- Le siège social de la société est transféré du 412F, route d'Esch L-2086 au 121, rue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013112419/22.

(130135518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Luxembourg Capital S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.581.

—
Société d'Investissement à Capital Variable fondée le 18 décembre 2009 et publication dans le Mémorial C-N° 316.

Les comptes annuels de 2012 ont été clôturés au 31 décembre 2012 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires le 24 juillet 2013 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/08/2013.

Gerry Salucci

Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2013112418/14.

(130135830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

VIP Bodyguard S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.294.

—
EXTRAIT

En date du 18 juillet 2013 la cession de parts sociales suivante a été effectuée:

Monsieur Enver AHMETXHEKAJ, demeurant à L-5868 Alzingen, 14 rue Steichen, a cédé 80 (quatre-vingt) parts sociales qu'il détenait dans la S.à r.l. VIP BODYGUARD à Monsieur Naser Ahmetxhekaj, demeurant à 10000 Pristina (Serbie), Ulpiana C-15 H3 Nr. 4,

Suite à cette cession la répartition des parts sociales est la suivante:

- Monsieur Enver Ahmetxhekaj: 20 parts sociales

- Monsieur Naser Ahmetxhekaj: 80 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013110724/18.

(130134332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Waterview Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1455 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110737/10.

(130133214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

W.Sun Energie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.847.

Cessions de parts sociales

En date du 22 juillet 2013:

L'associé unique de la Société, Monsieur Xuezhong HUANG,

- a cédé trois cents (300) parts sociales qu'il détenait dans la société W.SUN ENERGIE S.À R.L., société à responsabilité limitée au capital social de 12.500,- €, ayant son siège social à 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175847, à Monsieur Philippe NIVARD, demeurant à 19 rue Gambetta, 34200, Sète, France.

- a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales qu'il détenait dans la société W.SUN ENERGIE S.À R.L., société à responsabilité limitée au capital social de 12.500,- €, ayant son siège social à 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175847, à Monsieur Guangwu LIN, demeurant à 16 boulevard de la vilette 75019 Paris.

- a cédé soixante-trois (63) parts sociales qu'il détenait dans la société W.SUN ENERGIE S.À R.L., société à responsabilité limitée au capital social de 12.500,- €, ayant son siège social à 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175847, à Monsieur Xu RONGLIN, demeurant à 46 rue Victor Hugo Et 5 Bat B3, 93500 Pantin, France.

Les parts sociales de la Société sont dès lors réparties comme suit:

Monsieur Xuezhong HUANG,

né à Zhejiang (Chine) le 8 juin 1962,

demeurant à 3, rue de Montreaux, 68300, St. Louis, France,

six cent trente-sept parts sociales 637

Monsieur Philippe NIVARD,

né à Talence (France) le 6 février 1955,

demeurant à 19 rue Gambetta, 34200, Sète, France,

trois cent parts sociales 300

Monsieur Guangwu LIN,

né à Zhejiang (Chine) le 9 janvier 1956,

demeurant à 16 boulevard de la vilette 75019 Paris,

deux cent cinquante parts sociales 250

Monsieur Xu RONGLIN,

né à Zhejiang (Chine) le 6 avril 1966,

demeurant à 46 rue Victor Hugo Etage 5 Bâtiment B3, 93500 Pantin, France,

soixante-trois parts sociales 63

Total: mille deux cent cinquante parts sociales 1.250

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

W.SUN ENERGIE S.À R.L.

Référence de publication: 2013110728/44.

(130134324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Wiesbaden (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 119.217.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110733/9.

(130133265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Wardown S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 662.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 153.254.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110731/9.

(130134069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

W&P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 167.442.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110729/9.

(130133325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

VLC S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 102.557.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110725/9.

(130133111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Vulcan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.393.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110717/9.

(130133954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Vanguard S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 136.415.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110709/9.

(130134068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Victoria Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 99.773.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013110721/9.

(130134165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

WR IMMO1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 169.107.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013110751/9.

(130133112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

XGo, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 135.233.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013110759/9.

(130133556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

NCC Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.124,90.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 154.329.

En date du 1^{er} novembre 2012, les transferts de parts sociales suivants ont eu lieu:

- l'associé de la Société, M. Arthur Brouwer, a transféré 2 089 parts sociales qu'il détenait de la Société à l'associé de la Société, NCC Holding Luxco S.à.r.l.; et
- l'associé de la Société, M. Walter Blom, a transféré 6 707 parts sociales qu'il détenait de la Société à l'associé de la Société, NCC Holding Luxco S.à.r.l.

Suite à ces transferts les 1 512 490 parts sociales de la Société représentant l'intégralité du capital social émis, sont détenues comme suit:

- NCC Holding Luxco S.à r.l.: 1.313.023 parts sociales;
- NCCM Holding B.V.: 160.000 parts sociales;
- Madame Manuela Spaninks: 1.145 parts sociales;
- Madame Sabine Kloos: 1.145 parts sociales;
- Stockhorn S.à.r.l.: 31.009 parts sociales;
- Monsieur Walter Blom: 1 789 parts sociales;
- Monsieur Rohit Gulati: 2.290 parts sociales; et
- Monsieur Arthur Brouwer: 2 089 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2013110787/27.

(130134442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

WX Krakow Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013110753/10.

(130133918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

WM Reuler (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110748/10.

(130133365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

WM Vianden (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 118.359.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110749/10.

(130133366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 46.266.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110747/10.

(130133407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

V1 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2013110727/14.

(130134105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Wallace Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 28.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013110735/10.

(130134117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

W.P.P., Waltzing Parke Productions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1719 Luxembourg, 64, rue des Hauts Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 57.568.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110736/10.

(130133525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Wittberg Garten-und Landschaftsbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 65, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 109.561.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013110739/10.

(130134389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

WM Bech (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110740/10.

(130133342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Zellbios Management Company S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 2.750.000,00.**

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 164.090.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée ordinaire tenue en date du 28 juin 2013 que:

- Monsieur Marcel Stephany, demeurant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange a été réélu commissaire aux compte de la société.

Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013110764/14.

(130134289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Xena Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Xena Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013110757/11.

(130133536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Xilco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: DKK 5.400.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013110758/10.

(130134269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Xella International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110756/10.

(130133996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Xella International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110755/10.

(130133997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Lock Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 127.968.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée annuelle tenue en date du 3 juillet 2012 au siège social.

Les actionnaires décident à l'unanimité de renouveler le mandat de Madame Petronella J.S. Dunselman en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013110784/13.

(130134441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 151.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.345.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110744/10.

(130133367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

WM Kehlen (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 262.665.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.995.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110743/10.

(130133375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

WM Linger (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.446.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110745/10.

(130133341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

**Q-International, Société à responsabilité limitée,
(anc. Domino Artstyle Sàrl).**

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 103.662.

L'an deux mil treize, le onze juillet,
Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Madame Véronique GILSON-BARATON, clerc de notaire, demeurant à Garnich,
agissant en sa qualité de mandataire de:

Monsieur Davy VAN HYFTE, gérant de société, né à Brugges, Belgique, le 14 avril 1983, demeurant à B-9990 Maldegem, 31, Vliegplein, et

Monsieur Tim DE KEYSER, gérant, né à Blankenberge, Belgique, le 24 août 1983, demeurant à L-8360 Goetzingen, 3b, rue des Champs,

Au moyen d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et la comparante, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Après avoir établi au moyen de conventions de cession de parts qu'ensemble ses mandants possèdent toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée DOMINO ARTSTYLE s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 103.662,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 06 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 1319 du 27 décembre 2004,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Anja HOLTZ, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 30 octobre 2007, publiée au Mémorial C numéro 3024 du 31 décembre 2007,

la comparante s'est constituée au nom de ses mandants en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Associés:

L'assemblée prend acte de la cession de part intervenue entre la société anonyme ALBACETE HOLDING S.A. et Messieurs Davy VAN HYFTE et Tim DE KEYSER, préqualifiés, détenant désormais chacun 50 parts sociales de la société DOMINO ARTSTYLE s.à r.l.

Dénomination sociale:

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en Q-International.

L'article 1^{er} des statuts sera désormais libellé comme suit: «La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Q-International.»

Gérance:

L'assemblée accepte la démission du gérant Gustaaf DE KEYSER, lui accorde décharge de son mandat et nomme en remplacement:

Monsieur Davy VAN HYFTE, gérant de société, né à Brugges, Belgique, le 14 avril 1983, demeurant à B-9990 Maldegem, 31, Vliegplein.

Monsieur Tim DE KEYSER, en sa qualité de gérant, déclare que rien ne s'oppose ni aux cessions ni aux résolutions ci-avant constatées, lesquelles lui ont été dûment signifiées.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ladite comparante a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute après d'être identifiée au moyen de sa carte d'identité.

Signé: V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 18 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2681. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Releveur ff. (signé): M. Entringer.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111052/52.

(130134508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.